

Virginie Guillaumet
Collectif « CULTURE JAZZ »
Association M'Pulse
Association HUMANITUDE
3 Bis rue Auguste Vacquerie
76490 Villequier
06 25 27 73 92
anjiragestion@gmail.fr

Le 10 mai 2021,

A l'attention de
Madame la Ministre de La Culture
182 rue Saint-Honoré
75001 Paris

Madame la Ministre de la Culture,

Le Collectif Cultures Jazz que je représente et moi-même espérons que votre état de santé s'est amélioré et vous souhaitons un prompt rétablissement avec toute l'énergie nécessaire pour affronter les prérogatives qui vous incombent.

Nous avons fait force pacifiste, de notre tentative de proposition de discussion, de contact, avec nos représentants de l'état.

Je remercie Monsieur Jean Castex, le premier ministre, d'avoir eu ce souci d'écoute et reste dans l'attente d'un retour de chacun de ceux à qui j'ai adressé des écrits.

Chacun de nos arguments ont tenté de toucher votre âme tout autant que votre responsabilité juridique et pour autant vous encrez votre réaction dans le silence.

« L'état est le plus froid des monstres froids. Il ment froidement; et voici le mensonge qui s'échappe de sa bouche : Moi l'état je suis le Peuple. »

« L'artiste a le pouvoir de réveiller la force d'agir qui sommeille dans d'autres âmes. »

F. Nietzsche

Voilà donc deux rôles qui s'opposent selon Nietzsche!

Le pragmatisme est une attitude fondée sur le réalisme qui privilégie l'observation des faits.

Qu'avez-vous observé? La détresse, l'agonie? De nombreux artistes -près de 40 %- sont indépendants mais furent ignorés tout au long de cette épreuve de vie, quoiqu'il en coûte, traumatisante émotionnellement. Cette seule logique a conduit les plus faibles et les non-salariés à une précarité exceptionnelle. Les factures s'entassent, les dettes s'accumulent. La seule Banque de France deviendra-t-elle alors dans cette voie prise, la solution que vous proposerez, dans l'avenir, des conséquences d'endettement?

Sera-t-elle secondée par l'intervention de la commission de prévention des expulsions ou des coupures d'énergie, ainsi que par les associations locales de gestions des précarités qui vont devoir mettre tout en œuvre pour rattraper ces dégâts qui ne vous émeuvent plus, semble-t-il?

« La vie, le malheur, l'isolement, l'abandon, la pauvreté, sont des champs de bataille qui ont leurs héros; héros obscurs plus grands parfois que les héros illustres. » écrivait Victor Hugo...

Mesdames et Messieurs de l'état, rien de bon dans ce silence qui fait acte!

Cette inertie de l'administration va se voir contraindre à instruire effectivement les dossiers. N'a-t-elle pas le souhait d'améliorer les relations qu'elle entretient avec les usagers, nous, les citoyens? Non! Pas de souhait d'échange, pas de souhait de partage des informations pour mieux traiter les problèmes avec pragmatisme. Rien de bien citoyen!

L'article 1er de la loi n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 modifie l'article 21 de la loi du 12 avril 2000 pour énoncer que « Le silence gardé pendant deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision d'acceptation ».

C'est donc avec droit et justesse, toujours dans l'idée d'instaurer un dialogue, que cette mise en demeure vous est envoyée, vous obligeant à répondre juridiquement à nos demandes car nous en sommes actuellement au troisième courrier adressé à votre Ministère, sachant que les deux derniers sont restés lettres mortes. Nous, l'association Cultures Jazz et moi-même, nous permettons de vous retransmettre en pièces jointes ces deux derniers courriers.

De nombreux artistes ont perdu des prestations sans indemnisation. Aucune projection générale possible, une décentralisation des situations des précaires reportant alors sur les locaux les actions possibles d'accompagnement, ayant pour conséquence l'inégalité des soutiens financiers ainsi que la compréhension de l'enjeu culturel par une méconnaissance totale des paramètres de gestion de ce domaine d'activité.

"De même que la guerre est la conséquence naturelle du monopole, la paix est la conséquence naturelle de la liberté." Gustave de Molinari

"L'attente commence quand il n'y a plus rien à attendre, ni même la fin de l'attente. L'attente ignore et détruit ce qu'elle attend. L'attente n'attend rien. L'attente ne console pas. L'attente n'est dirigée vers rien : car l'objet qui viendrait la combler ne pourrait que l'effacer. " Santiago Amigorena

Dans le cadre de l'obligation de fournir les conditions requises de travail découlant de la convention internationale des droits de l'homme, confirmée dans le cadre européen lors de la signature du traité de Maëstricht, de la mise en demeure adressée au gouvernement au sujet de la perspective financière d'indemnisation des petits indépendants au démarrage de leur activité, les associations ont été extrêmement soutenues, les indépendants N-1, N-2 correctement, et les nouveaux indépendants aucun soutien. Cela peut concerner des jeunes artistes et des artistes confirmés en cours de changement de statuts au moment du déclenchement de la pandémie.

Voici les mesures prévisionnelles proposées à ce jour pour avancer dans l'accompagnement des difficultés rencontrées par les artistes :

- prise en compte des années fiscales déclarées de N0 à N-5 : ce qui signifierait intégrer impérativement cette année zéro afin d'être éligible aux compensations financières
- ACRE et ARCE avec des conditions particulières pour les artistes. Artiste indépendant veut dire deux structures administratives : celle consacrée aux enseignements et celle consacrée aux productions. Il faut donc une gestion adaptée par l'URSSAF des artistes.
- exonération totale des charges pendant un an renouvelables un an.

- soutien à la gestion et à la communication : aides destinées à mettre en place les outils nécessaires à leur mise en route ou leur entretien.
- une commande d'état de création par artiste en fonction de leur statut d'indépendant.
- mise à disposition de lieux publics pour préparer et diffuser concerts et spectacles. Appel à projets et suivi avec le ministère de la culture via la DRAC et la préfecture conditionnant l'accès à certaines subventions territoriales, municipales, départementales et régionales. L'intérêt est de lutter contre les "arrangements entre amis " et l'exclusion de certains artistes pour des raisons discriminantes ou de conflits d'intérêts liés à l'évènementiel et sa programmation.
- aides destinées aux municipalités jouant le jeu de la culture locale diversifiée et ouverte à tous les artistes (ex : création de lieux de spectacles même éphémères, d'évènements nouveaux, mise à disposition de scènes ouvertes pendant les deux mois d'été à l'image de ce que propose Dominique Duhayon, régisseur général du centre culturel du Val de Gré à Bolbec en Normandie dans sa formule « un jour, un artiste ».)
- Réflexion autour des aides artistiques versées par les organismes de gestion : gratuité des adhésions pour les titulaires du RSA, aide de l'état versées directement aux organismes afin de compenser les pertes de leurs rentrées financières, soutien à l'adhésion, aux débutants, aux nouveaux labels et aux jeunes.
- aides destinées aux projets soutenus par plus de trois organismes différents à l'exemple des organismes de gestion de droits, des municipalités, des départements etc...
- site web émanant du ministère de la culture avec business plan artistique gratuit pour les artistes percevant les minimas sociaux, évaluations des aides sur tout le parcours de création et celui de la diffusion.
- mise en place d'émissions d'une heure trente sur les chaînes publiques aux heures de grande écoute pour la découverte de talents artistiques de tous horizons, quel que soit l'âge, le sexe, les répertoires et types musicaux, de tous les arts cinématographiques, des arts plasticiens, du théâtre, de la danse, de la photographie, ainsi que des auteurs de littérature.
- Soutien aux orchestres indépendants.
- Soutien aux restaurateurs et bars programmeurs d'artistes.
- indemnisation des déplacements spécifiques aux artistes au prorata du kilométrage.

Cette liste de propositions est bien entendu non exhaustive.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Madame la Ministre de la Culture, de bien vouloir accepter mes respectueuses salutations.